

TRAVAIL EN HAUTEUR : PORT DU HARNAIS ET DES EPI ANTICHUTE (7h)

Le travail en hauteur est une activité à haut risque qui nécessite une formation pour prévenir les chutes, principales causes d'accidents graves. Toute intervention en hauteur doit être réalisée par du personnel formé, conformément aux exigences réglementaires.

Notre formation "Travail en hauteur : port du harnais et des EPI antichute" répond aux obligations du Code du travail et permet aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour évoluer en hauteur en toute sécurité. Les stagiaires apprendront à identifier les risques, utiliser correctement les équipements de protection individuelle (EPI) et appliquer les bonnes pratiques de prévention.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Effectif minimal: 2

Effectif maximal: 8

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Toute personne amenée dans ses fonctions à être confrontée au travail en hauteur.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Maîtriser la réglementation en vigueur.
- Identifier les acteurs de la prévention et leurs rôles dans la sécurité au travail.
- Appliquer les principes de prévention contre les chutes de hauteur.
- Utiliser en sécurité les moyens d'accès et protections collectives.
- Maîtriser l'utilisation du harnais et des EPI spécifiques et comprendre les notions clés.
- Réagir efficacement en cas d'accident.

Contenu de la formation

Programme version 21 janv. 2025

- STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL
- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
 - Code du travail
 - Code pénal
 - Recommandations de la CNAM
- LES DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS
 - Le chef d'établissement
 - La démarche globale de prévention
 - Le salarié
- LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ENTREPRISE
 - Le responsable de la réception
 - Le monteur d'échafaudages
 - Le personnel travaillant sur les échafaudages
 - L'employeur
 - Le loueur
 - Le chargé de manoeuvre
 - Le surveillant de manoeuvre
 - Le constructeur du matériel
- LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION ET LEURS RÔLES
 - Le service prévention de la CARSAT
 - L'INRS
 - Le CSE
 - Le SST
 - Le service de santé au travail
 - L'agent de contrôle de l'inspection du travail
 - L'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail
 - Le centre de formation
 - L'OPPBTP
 - L'organisme de contrôle technique
- LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR
 - Protection contre la chute de hauteur
 - Préparation d'une intervention
 - Vérifications périodiques des systèmes d'arrêts de chutes
- LES MOYENS D'ACCÈS ET POSTES DE TRAVAIL
 - Moyens d'accès avec protection collective
 - Postes de travail avec protection collectives
 - Autres dispositifs de sécurité pour le travail en hauteur
- LES POSTES DE TRAVAIL EN HAUTEUR AVEC UTILISATION D'EPI SPECIFIQUES
 - Travaux en hauteur
 - Travaux sur cordes
 - Les espaces confinés
 - Principaux risques liés au travail en hauteur
 - Rappel des consignes de sécurité
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les ancrages et les amarrages
 - La ligne de vie
 - Facteur de chute
 - Tirant d'air
- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Programme version 21 janv. 2025

- Protéger
- Examiner
- Alerter ou faire alerter les secours
- Secourir

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée par un formateur professionnel.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz en salle
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Modalités d'évaluation

- Présence active pendant toute la formation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation formative

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation

Taux de satisfaction

Sur l'année 2024 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 94%